

AVICULTURE 89**EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE de TOUCY**

les 4 & 5 Avril 2020

Exposition sous le haut patronnage de la **Société Centrale d'Aviculture de France**
 parrainée par les fédérations, les corps techniques
 le **Bantam Club de France**, le **Brahma Club de France**
CHAMPIONNATS régionaux

Toutes volailles races naines, volailles grandes races et naines Brahma

REGLEMENT

Le règlement est celui de la SCAF agrément des articles suivants :

Article 1 : Cette exposition des tiendra Rue Paul Defrance à Toucy, elle est ouverte à tous les animaux identifiés France 2017,2018,2019. **Ne seront pas acceptés les animaux ne possédant pas de standard officiel.**

Article 2 : Droits d'inscription :

Unité toute catégorie :	3 €
Couple uniquement palmipède d'ornement :	4 €
Trio 1M et 2 F :	5 €
Parquet volailles 1M et 3F :	6 €
Volière volailles 1M et 5F :	7 €
Volière pigeons 3M et 3F :	7 €
Catalogue obligatoire et une entrée par exposant :	5 €

Article 3 : Demande d'inscription : A retourner à **Régis DECHAMBRE 3 Rue des Epenards 89510 ETIGNY**

Téléphones : 0386979086 ou 0680782451 (sans message aucun rappel)

Pas d'inscription par Internet

Article 4 : Les engagements seront clos le **10 Mars 2020**, (toutefois la clôture pourra être anticipée)

Article 5 : Le transport aller-retour est à la charge de l'exposant.

Article 6 : Mise en cage : A la mise en cage l'éleveur devra fournir le certificat en règle et avoir mis les numéros d'identification en regard des numéros attribués par l'organisateur.

Article 7 : Ventes, achats : Le prix de vente devra être indiqué sur la feuille d'inscription elle sera majorée de 20% indiquée sur le catalogue.

Article 8 : Programme de la manifestation :

Enlogement	Jeudi 2 Avril 2020 de 9h00 à 19h00
Jury	Vendredi 3 Avril 2020 à partir de 8h00
Ouverture au public	Samedi 4 Avril 2020 de 9h00 à 18h00
	Samedi 4 Avril 2020 à 11h00, Inauguration officielle
	Dimanche 5 Avril 2020 de 9h00 à 17h00
Remise récompenses	Dimanche 5 Avril 2020 à 17h15
Délogement	Dimanche 5 Avril 2020 à 17h30

Article 9 : Principales récompenses :

Un GPH dans chaque catégories Volailles, Lapins, Pigeons, Palmipèdes, Dindons, Cobayes Oiseaux de parc à condition qu'il y ait un minimum de 10 sujets et obtenu minimum 95 pts Les juges attribueront 5 prix dans leur catégorie.

S'ajouteront les prix des Championnats régionaux attribués par les clubs respectifs

Article 10 : Responsabilités et application de règlement : L'organisateur ne sera pas responsable de la mort d'un animal.

Toute réclamation est à adresser par courrier à Mr Régis DECHAMBRE avant le 11 Avril 2020

LE FAIT DE DEMANDER SON INSCRIPTION IMPLIQUE L'ADHESION DU PRESENT REGLEMENT SANS AUCUNE RESTRICTION

Le Comité d'organisation

